

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 7 avril 2026

Convocation du 30/03/2026

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 15

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 10/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Sébastien LAFOURCADE

Présents Florian STEPHAN, Anne MAYER, Daniel CHAUVIN, Sylvie TALUAU, Stéphane BRIEND, Myrienne BOUTIN-VINEE, Dominique PILLIER, Sylvie VIRIEUX, Chrystel GUEROS, Laure BOUILLEAU, Frédéric BRUERE, Sébastien LAFOURCADE, Isabelle JOREAU, Loïc PEMZEC et Vincenzo AGRELO.

Absents : Néant

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2026-12 VOTE DES SUBVENTIONS 2026 :

Monsieur le Maire propose le versement des subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	2026
A.D.M.R.	900,00 €
Musique de Brain-sur-Allonnes	200,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers des Pins	100,00 €
Société La Joyeuse	200,00 €
EVS Nord Brain sur Allonnes	600,00 €
ACAS USEP	60,00 €
APE	250,00 €
RASED	50,00 €
Restaurant du cœur	100,00 €
Don du sang	62,40 €
TOTAL	2.522,40€

Monsieur le Maire propose une location de la salle culturelle et de loisirs gratuite et une à demi-tarif pour les associations de la Breille-les-Pins.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE-LES-PINS, le 10/04/2026
Le Maire,
Florian STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 10/04/2026
Et de la mise en ligne le 10/04/2026

Le secrétaire

